

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 juin 2025

N° CM30062025-01
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN. FRADIN, Mme N. FIORI, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M A. GUILLOTEAU

Procuration à

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

M C. PELLETIER

Procuration à

M. JC. MARCHAND

M F. RABAUD

Procuration à

Mme M. DEVANNE

Mme E. RABILIER

Procuration à

Mme I. BROSSET

M J. BALLAY

Procuration à

Mme M. RANGEARD

M JM. BEAUFFRETON

Procuration à

M. K. SERIN

M M. PRAUD

Procuration à

M. D. DOLÉ

Absent :

M N. RIPAULT

Secrétaire : Mme L. AVOINE

OBJET : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRIMO-ACCEDANTS – ATTRIBUTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la politique municipale de soutien à l'accèsion à la propriété décidée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2024 ;

VU l'aménagement de l'extension du lotissement de la Balière destiné à accueillir de nouveaux logements ;

Vu le permis de construire n° 085 182 25 00004 délivré le 30 avril 2025 pour un projet de logement situé dans l'extension de la Balière ;

CONSIDERANT que ce permis a été accordé à une primo-accédante ;

CONSIDERANT que la commune s'est engagée à accompagner l'installation de nouveaux habitants par l'octroi d'une prime d'un montant de 5 000 € versée aux primo-accédants dans le cadre de cette opération d'aménagement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une prime d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à Mme Amélie MOTSCHWILLER, primo-accédante, dans le cadre de la construction de son logement sur le lot n°15 de l'extension du lotissement de la Balière.

DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 20422 du budget général 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Lydie AVOINE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Michelle Dévanne
Date de signature : 04/07/2025
Qualité : Maire de Pouzauges

